



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 12 juillet 2017 à 19h30**

**À MERY (Savoie Hexapôle – Bâtiment L'Agrion)**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marina FERRARI
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
4	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
5	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
8	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
14	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir de Claude GIROUD
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
24	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
27	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
28	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
32	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
33	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
34	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
35	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
36	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
37	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
38	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC
40	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

24 communes présentes

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Françoise GRAVIER  
Martine REVOL

Directeur Général des Services  
Directeur général adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur Pôle Eau  
Directrice du pôle ressources  
Directrice de cabinet



Christian BERGER  
Sophie CASSARO  
Quentin CLERC  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable Maîtrise d'ouvrage  
Service Tourisme  
Service Tourisme  
Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 200 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 16 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 40 présents (40 titulaires), et 52 votants.

**DÉLIBÉRATION**

N° : 5      Année : 2017

Exécutoire le : 18 JUIL. 2017

Affichée le : 18 JUIL. 2017

Visée le : 18 JUIL. 2017

*FINANCES***AP/CP 016 – Construction d'un équipement sportif sur Marlioz - Ouverture**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération du lac du Bourget, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre Grand Lac gère notamment la Halle des Sports de Marlioz composée de 3 gymnases. Ces installations sont utilisées par le lycée Marlioz, le collège Marlioz et le lycée professionnel La Savoienne. La mise à disposition des installations est définie par des conventions. Le Département a financé les travaux d'investissement pour l'utilisation du Collège, la Région payant quant à elle, chaque année, un coût d'utilisation pour les Lycées.

En dehors du temps scolaire, les installations sont mises à disposition gracieusement des associations sportives de Grand Lac, ainsi que du club de Basket Professionnel « Aix Maurienne Savoie Basket ».

Le complexe sportif de Marlioz est aujourd'hui saturé en termes d'occupation tant pour les scolaires que les associations. De plus, l'augmentation des effectifs scolaires du primaire, liée à la création d'environ 460 logements sur le secteur de 2010 à 2014 devrait se reporter sur les effectifs du collège et aggraver encore cette saturation de l'équipement.

C'est ainsi qu'a été décidé au Conseil communautaire du 11 décembre 2014 la création d'un nouveau gymnase dans le cadre de la halle des sports de Marlioz, dénommé G4.

Des subventions seront sollicitées, principalement auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le président propose au Conseil communautaire de gérer la construction de ce nouvel équipement sportif en (AP/CP).

*Vu l'article L2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Au sens du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure pouvant être engagée pour le financement des investissements.
- Les Crédits de Paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement sur les AP correspondantes.

La gestion en AP/CP offre :

- Une vision pluriannuelle de la programmation des projets par un affichage du coût global,
- Une lisibilité améliorée du budget par l'inscription uniquement des dépenses à réaliser sur l'année,
- Une gestion assouplie des programmes par la suppression des reports de crédits en N+1 avant le vote du budget.

L'AP/CP représente l'interface entre la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le budget (principe d'annualité). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil communautaire.

Les éléments de l'opération sont les suivants :

<b>OPERATION</b>	
Intitulé de l'opération :	<b>Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase n°4)</b>
Budget :	<b>PRINCIPAL</b>
Imputation analytique :	<b>132</b>
Montant initial de l'opération :	<b>5 515 000 euros T.T.C.</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2015/2016	24 478.00
Dépenses programmées 2017	691 561.00
Dépenses programmées 2018	2 000 000.00
Dépenses programmées 2019	2 000 000.00
Dépenses programmées 2020	798 961.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 515 000,00</b>

<b>FINANCEMENTS prévus :</b>	<b>Proposé</b>
Subventions attendues	0,00
Fonds de concours ville d'Aix les Bains	1 000 000.00
F.C.T.V.A. théorique	900 000.00
Emprunt	3 615 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 515 000,00</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 40
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** AP/CP 016 - Construction d'un équipement sportif sur Marlioz - Ouverture

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/07/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1978 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170712-d1978-DE

---

**Date de décision :** 12/07/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers